

Jeunesse et Sports

REF : DJS2014023

Signataire : ML/SRC

Séance du Conseil Municipal du 18/12/2014

RAPPORTEUR : Laurence GRARE

OBJET : Signature de la convention triennale entre la Commune d'Aubervilliers et l'Association Aubervacances-Loisirs pour les années 2015- 2016 et 2017

EXPOSE :

Dans le cadre d'un partenariat privilégié avec la Commune, l'association Aubervacances-Loisirs organise des activités de loisirs et de vacances en direction des enfants dans un esprit d'égalité, de laïcité et d'ouverture sur la cité, conformément à ses statuts.

Pour mener à bien son action, l'association bénéficie d'une subvention municipale, de personnel mis à disposition ainsi que des locaux municipaux, du matériel et autres moyens tels que les cars de la ville.

Ainsi, ce projet de convention triennale pour les années 2015, 2016 et 2017 va définir les modalités de partenariat entre les parties, dans le respect de la réglementation et en cohérence avec les orientations municipales pour la mise en œuvre d'activités en direction de l'enfance. Il souligne également sa coopération avec les centres de loisirs maternels et l'Office Municipal de la Jeunesse d'Aubervilliers pour assurer la continuité de l'accès à l'offre de loisirs des enfants et des jeunes et construire des projets communs dans le cadre du Projet Educatif du Territoire.

L'association Aubervacances-Loisirs est partie prenante des réflexions engagées avec les différents acteurs publics et associatifs de l'enfance intervenant sur la ville notamment la question des droits de l'enfant, la formation des personnels mis à disposition...

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer ladite convention.

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice :..... 49

DU 18 Décembre 2014

Présents :..... 33

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 18 décembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 11 décembre 2014, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, 1^{ère} Adjointe au Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mme CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme TLILI Leila, M. MONINO Jean-François, Mme GRARE Laurence, M. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Sozig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc, Adjoints au Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, LE HYARIC Patrick, WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mmes LE MOINE Sandrine, FAGARD Alice, MM. SANON Guillaume, SALVATOR Jacques, Mme YONNET Evelyne, M. LOGRE Benoît, Mmes VIGEANT Claire, LENOURY Nadia, MM. BIDAL Damien, ZAIRI Rachid, Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

M. BEAUDET Pascal	Représenté par :	M. DAGUET Anthony
Mme PEJOUX Claudine	Représentée par :	Mme MERCADER Y PUIG Maria
Mme DUCATTEAU Sylvie	Représentée par :	Mme VALLY Sophie
M. PLEE Eric	Représenté par :	Mme DERKAOUI Mériem
Mme MBONDO Thérèse	Représentée par :	M. CHOUDER Féthi
M. KADDOURI Nourredine,	Représenté par :	Mme KOUAME AKOUA Marie
Mme RABAH Hana	Représentée par :	M. KARROUMI Sofienne
Mme ALVES Presilya	Représentée par :	M. ZAIRI Rachid
Mme LENZI Ling	Représentée par :	Mme LENOURY Nadia

EXCUSES : Mme MILLA Josiane, MM. HAFIDI Abderrahim, AIT BOUALI Omar, RACHEDI Hakim

ABSENTS: Mmes REDOUANE Wassila, SIGNATE Rouguy, HAMDANE Bouchera

Secrétaire de séance : M. KARROUMI Sofienne

Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Education de la Jeunesse et des Sports / Direction de la Jeunesse et des Sports

Jeunesse et Sports

REF : DJS2014023

Signataire : ML/SRC

OBJET : Signature de la convention triennale entre la Commune d'Aubervilliers et l'Association Aubervacances-Loisirs pour les années 2015- 2016 et 2017

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°321 du 12 avril 2000 et le décret du 6 juin 2001 nécessitant de passer convention avec les associations lorsque le montant de la subvention est supérieure à 23 000 €,

Vu le projet de convention triennale entre la commune et l'Association Aubervacances-Loisirs pour les années 2015, 2016 et 2017,

Vu le budget communal,

Considérant que dans le cadre de ses orientations en direction de l'enfance, la ville souhaite poursuivre son partenariat avec l'association Aubervacances-Loisirs dont l'activité est reconnue et formaliser les modalités de cette coopération,

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE : le Maire à signer la convention triennale entre la Commune et l'association Aubervacances - Loisirs pour les années 2015, 2016 et 2017.

Reçu en préfecture le : 19/12/2014
Publié le : 19/12/2014
Certifié exécutoire le : 19/12/2014

L'Adjoint délégué
Sofienne KARROUMI



L'Adjoint délégué

Sofienne KARROUMI